

Service du commissariat des armées

Plate-forme commissariat Rambouillet

Division Achats Publics

**ANNEXE N° 1 A L’ACTE D’ENGAGEMENT DE L’ACCORD CADRE**

**9 xxx 00 00**

**FICHE TECHNIQUE VALANT ENGAGEMENT EN CAS DE MARCHÉ**

**DCE DAF\_2024\_001170**

**FOURNITURE DE MALLE FORTE DE CAMPAGNE**

**AVEC ACCESSOIRES DE FIXATION**

**- Raison sociale de la Société :**

**- Adresse :**

| **RESPECT DES SPECIFICATIONS** | |
| --- | --- |
|  | |
| **Respect des normes environnementales**   * Règlement REACH (règlement (CE) n°1907/2006 modifié) * Règlement CLP (règlement (CE) n°1272/2008 modifié)   **Produits dangereux :**   1. Produits interdits :  * amiante * fibres céramiques réfractaires (FCR) * matières radioactives  1. Produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) 2. Fiche de données de sécurité (FDS)   Fiche de caractéristique techniques  **Réglementation** | Le titulaire de l’accord-cadre s’engage à fournir à l’administration des articles ne comportant pas de substances préoccupantes suivant la réglementation REACH.  Pendant toute la durée de l’accord-cadre, le titulaire s’engage à livrer des articles ne comportant pas de produits dangereux, notamment ceux mentionnés ci-contre (liste non exhaustive, dont notamment les fibres céramiques réfractaires définies selon la selon le règlement CLP).  Le titulaire s’engage à étudier la politique de substitution des produits CMR par des produits moins dangereux, en justifiant d’une éventuelle impossibilité au vu d’un argument technique.  Le titulaire de l’accord-cadre s’engage à fournir à l’administration une liste de tous les produits dangereux utilisés dans les articles livrés, accompagnée de la FDS et de la fiche de caractéristiques techniques relatives à chaque produit.  Application de la réglementation en vigueur avec prise en compte des évolutions en cour de l’accord cadre. |

**En cas de notification du marché, je m'engage d’une part à livrer des articles conformes aux spécifications techniques énoncées ci-dessus et d’autre part à informer l’administration de toute évolution en cours de marché portant sur ces spécifications techniques.**

**A................................... , le ........................................**

(Signature)